

Je rappelle au ministre que ce sont les miliciens qui combattent en temps de guerre. Les militaires de profession les forment, mais ce sont eux qui livrent bataille. Le rôle de la force permanente est de former les miliciens. Au nom de la population de Prince-Edward-Lennox, au nom des jeunes volontaires qui sont à l'entraînement et de leurs parents qui en connaissent la valeur, et afin qu'on forme des jeunes hommes alertes et forts et des jeunes femmes qui excelleront par leur sens moral et la fermeté de leur caractère, je m'oppose énergiquement à la politique honteuse et négative du ministre et de son ministère qui renoncent à ces unités volontaires et ferment et liquident ces vénérables immeubles où ces jeunes s'entraînent.

**M. Brewin:** Monsieur le président, je n'entendais pas participer de nouveau au débat en comité, mais, comme j'étais absent hier soir, j'ai lu avec un certain intérêt les remarques du ministre en réponse à certaines questions posées au cours du débat. A mon sens, il a répondu à toutes les questions faciles et superficielles, laissant de côté les plus sérieuses. Je vais lui poser quelques-unes de ces questions encore une fois, dans l'espoir de l'arracher de quelque façon aux généralités dont il abuse si facilement et de le persuader d'informer le comité de certains faits relatifs aux travaux de son ministère.

Je lui ai déjà demandé, et je lui demande encore, à quels objectifs le Canada a engagé ses troupes lors des récents entretiens du conseil de l'OTAN. Ces objectifs nécessiteraient-ils le maintien des éléments de brigade dans les lignes avant de l'OTAN? Les objectifs que nous nous sommes imposés exigent-ils que nous maintenions notre force de reconnaissance de frappe et, si oui, pendant combien de temps? Un an ou davantage? Le ministre ou un représentant du Canada a-t-il, à un moment donné au cours des entretiens, demandé s'il était bon que les forces de l'OTAN continuent à compter sur une réplique nucléaire tactique pour tout conflit qui pourrait surgir en Europe? Y a-t-il eu des discussions ou une proposition de la part du Canada en vue de placer nos éléments de brigade dans une réserve mobile, comme l'ont proposé, je le rappelle au ministre, les commandants militaires de l'OTAN dès 1960? En a-t-on parlé ou n'en a-t-on tout simplement pas tenu compte au cours de ces entretiens?

Des propositions ont-elles été faites pour qu'on cesse de se fier aux forces aériennes de frappe nucléaires tactiques en Europe et qu'on les remplace par une autre force de recon-

naissance de frappe moins vulnérable? Je suis heureux que le ministre nous ait dit, dans le Livre blanc, qu'il a l'intention de faire en sorte que le Canada se retire par étapes de ces opérations ou de voir à ce que nous n'ayons plus à y participer. A-t-il été question de la substitution d'un moyen moins vulnérable dans ce contexte?

• (3.40 p.m.)

En résumé, monsieur le président, je voudrais que le ministre nous dise franchement si lui ou son gouvernement ont fait quoi que ce soit pour tenir la promesse du premier ministre avant les élections de 1963—peut-être était-ce 1962—selon laquelle le Canada entreprendrait des négociations pour renoncer à son rôle nucléaire tactique. A-t-on pris une seule mesure sous forme d'avis, de discussions, de propositions formulées à nos alliés au conseil de l'OTAN, pour tenir cette promesse? Ou n'est-il pas vrai que, depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, nous continuons précisément à jouer le même rôle qu'avant? Au lieu de nous servir des généralités comme: «nous préconisons une force viable» le ministre devrait répondre à quelques questions qui lui ont été posées. Lorsqu'il dit au conseil de l'OTAN que nous avons des objectifs pratiques, à notre portée, j'espère que c'est exact. J'espère qu'ils le sont et qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. Pourquoi nous dire «nous préconisons ceci» ou «nous préconisons cela» ou nous servir d'autres généralités aussi dénuées de sens?

Si la Chambre doit vraiment connaître dans quelle voie s'oriente notre politique de défense et en parler franchement, les députés doivent obtenir des réponses aux questions qu'ils ont posées au lieu d'entendre toutes sortes de généralités. La Chambre des communes n'est pas l'endroit pour les communiqués de presse. (*Applaudissements*) C'est celui de la vérité. Que le ministre nous la fasse connaître à l'égard de ces questions.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur le président, après avoir lu les propos du député, il y a une chose que je pourrais signaler. Selon moi, le représentant n'a pas consulté le Livre blanc dernièrement et il ne sait donc pas quelle est la politique du Canada.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre en a-t-il le cœur net?

**L'hon. M. Hellyer:** Quant au point qui vient d'être soulevé, lorsque notre pays répondra à la demande annuelle de renseignements de l'OTAN, il en profitera pour préciser les objectifs de ses forces pour cette année, conformément à l'entente actuelle. Voilà les faits.